

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
A renvoyer à la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Isère
CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1

**Désignation du vétérinaire sanitaire par le détenteur d'animaux ou par le responsable
d'un de rassemblement temporaire ou permanent d'animaux**
(articles L.203-1, L.203-2, L.203-3, R.203-1, R. 203-2 du code rural et de la pêche maritime)

I. IDENTIFICATION DU GROUPEMENT PASTORAL

Nom du Groupement Pastoral :

Commune :

N° E.D.E. : 38

Nom et Prénom du responsable :

Adresse :

Téléphone fixe :Téléphone mobile :

II. ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT :

ESPECES CONCERNEES :

GROUPEMENT PASTORAL

- Bovins
 Ovins / Caprins
 Equidés

III. COORDONNEES DU CABINET VETERINAIRE DESIGNE :

Date de prise de fonctions du cabinet vétérinaire :

Cabinet vétérinaire (raison sociale) :

Domicile professionnel d'exercice :

Adresse :

CP :

Commune :

Téléphone fixe :Téléphone mobile :

Adresse électronique :

Le vétérinaire (agissant pour le compte du cabinet vétérinaire) : Dr

- déclare accepter que le cabinet soit désigné comme vétérinaire sanitaire du groupement pastoral ci-dessus désigné.

- déclare :

- que cette désignation, en s'ajoutant aux responsabilités déjà acceptées permet de garantir le bon exercice des missions dans des conditions techniques et des délais satisfaisants, y compris en cas d'urgence sanitaire ;
- que cette désignation permet de respecter le nombre maximal d'animaux autorisé à suivre et déterminé par l'arrêté du 24 avril 2007 ;
- ne pas être propriétaire des animaux, ni détenir de participation financière, dans l'établissement de détention des animaux ou la manifestation dans lesquels la clinique intervient en qualité de vétérinaire sanitaire.

Date :

Signature :

VI. ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU DESIGNATAIRE:

Je m'engage à informer la DD(SC)PP destinataire de ce formulaire de tout changement de vétérinaire sanitaire et m'engage à ce que ce changement intervienne en dehors des périodes d'exécution et de contrôle des mesures de surveillance ou de prévention ou de lutte prescrites par l'autorité administrative, lorsque ces mesures sont prescrites pour une durée déterminée (le changement de vétérinaire sanitaire ne peut donc intervenir qu'entre deux campagnes de prophylaxie).

Je reconnais être informé que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 novembre 2001 modifié, pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), toute information détenue dans le système d'information de la Direction générale de l'alimentation (SIGAL) et relative à la généalogie, aux mouvements et à l'état de santé des animaux entretenus dans mon élevage ainsi qu'à la situation de mon élevage lui-même au regard des maladies réglementées et non réglementées, pourra être communiquée par les services de l'Etat au(x) vétérinaire(s) sanitaire(s) ci-dessus désigné(s).

Date : le

Signature :

Nom-prénom du responsable du Groupement Pastoral :

VII. DECISION DU SERVICE INSTRUCTEUR (cadre réservé à l'administration)

La désignation est :

accordée

refusée pour le motif

suivant :

.....

votre demande doit être complétée car le dossier ne comprend pas la (les) pièce(s) suivante(s) :

.....

Cachet / Signature du responsable du service instructeur :

Date :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif du ressort duquel dépend le domicile professionnel administratif du vétérinaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification.